

Compte rendu du conseil municipal du Lundi 23 Novembre 2020

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 23 Novembre 2020 à 18h30 en réunion publique. 13 élus étaient présents, 1 représenté et 1 absent. Etait également présente une des deux élus supplémentaires.

Les sujets traités étaient les suivants :

Monsieur Christian TIEULIÉ, Conseiller Départemental du canton Lot et Dourdou, est venu présenter aux nouveaux élus le rôle et les compétences du Conseil Départemental de l'Aveyron. Cette prise de parole terminée, M. le Maire souhaite remercier vivement par le biais des conseillers départementaux le Conseil Départemental de l'Aveyron pour son travail, son implication et son aide en faveur de la commune de Flagnac.

- Acquisitions :

- Achat d'un véhicule communal en remplacement du camion Ivéco : Le camion communal étant hors d'usage, le conseil municipal autorise le Maire à faire l'acquisition d'un nouveau camion pour un montant de 20000€ HT au garage Grialou. L'ancien véhicule est repris par le vendeur.
- Acquisition terrain Guibert à Flagnac : La commune de Flagnac valide l'acquisition des parcelles B 2521, 2137, 3151, 3153 et 3149 en partie appartenant à Nicolas Guibert au prix de 12€ le m². Les frais de géomètre et notaire seront à la charge de la commune.

- Marchés :

- Choix d'un maître d'œuvre pour l'opération « Revitalisation du centre bourg de Flagnac » : 8 candidats ont répondu à l'appel d'offre lancé par la commune. La commission ad hoc a présélectionné 4 offres sur les 8. Au vu de l'analyse des candidatures faite par le jury, et au vu de la proposition de celui-ci, le conseil municipal décide de retenir le groupement Cyrille Bonnet Architecture Urbanisme, Tout est Paysage (Paysagiste) et LBP (Etudes et Conseil).
- Etude de l'aménagement « Bout du Lieu » : Etant donné que le groupement de maîtrise d'œuvre est sélectionné et qu'il est souhaitable de réaliser l'aménagement du « Bout du Lieu » dès que possible, l'assemblée autorise M. le Maire à lancer l'ordre de service pour que le MOE puisse concevoir l'étude de cet aménagement.
- Consultation de MOE pour l'aménagement de la route de la Prade : Le principe de réalisation de la route de la Prade avec une voie centrale banalisée ayant été validé par le conseil municipal lors de la réunion précédente, les élus décident de lancer la consultation auprès de bureaux d'études ce qui permettra de définir plus précisément le projet et donnera la possibilité de monter les dossiers de demandes de subvention auprès des différents financeurs et établir les conventions avec les riverains cédant du terrain pour permettre cet aménagement.
- Avenant au marché d'aménagement du parking Bout du Lieu : Vu que depuis la signature du marché passé avec l'entreprise Rouquette, le projet initial a évolué avec pour incidence une surface d'aménagement passant quasiment du simple au double et ainsi une répercussion sur le coût financier, le conseil municipal approuve cet avenant.

- Modification règlements :

- Règlement des salles des fêtes : Le conseil municipal souhaite ne faire plus qu'un seul règlement pour ses deux salles des fêtes. De plus les élus désirent créer une caution « ménage ». L'assemblée approuve ces changements et adopte le nouveau règlement.
- Règlement des aides au ravalement des façades : Les élus décident d'ajouter une clause indiquant que les travaux des façades devront être réalisés et réglés par les requérants sur l'année en cours de la demande de subvention.

- **Budgets :**
 - Décision modificative n°3 – Budget communal : Afin d’honorer des dépenses qui n’étaient pas prévu au budget 2020 tels que l’achat du camion et le lancement de l’étude de l’aménagement du bout du lieu, il y a lieu d’effectuer des ajouts avec virements de crédits pour un montant total de 32000€.
 - Budget général 2021 - dépenses d’investissement : Préalablement au vote du budget 2021, la commune ne peut engager, liquider ou mandater des dépenses que dans la limite du reste à réaliser de l’exercice 2020. Afin de faciliter les dépenses d’investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d’investissement imprévue et urgente ou de lancer une opération, le conseil municipal peut autoriser le maire à mandater des dépenses dans la limite du quart des dépenses d’investissement de l’exercice 2020. Cette proposition est validée à l’unanimité.
- **Formation :**
 - Formation des élus : L’article L. 2123-12 du CGCT dispose que « les membres d’un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions ». Pour cette raison et suite au renouvellement des élus, le conseil municipal délibère sur l’exercice du droit à la formation de ses membres en déterminant les orientations et les crédits ouverts à ce titre.
- **Tarifs municipaux :**
 - Tarifs au 1^{er} janvier 2021 : Le Conseil Municipal après avis de la commission des finances, décide de modifier les tarifs municipaux en rectifiant le montant des encarts publicitaires au bulletin municipal : 60€ le quart de page au lieu de 70€ et d’ajouter une ligne Caution ménage d’un montant de 80€ pour les tarifs des salles des fêtes.
- **Questions diverses :**
 - Monsieur le Maire informe les élus que lorsque la communauté de communes est compétente sur certains domaines (voirie, habitat...), les maires des Communes membres transfèrent au président leurs pouvoirs de police dans les compétences concernées. Il précise également que ce transfert est automatique, sauf opposition d’un ou plusieurs maires, dans chacun des domaines, dans un délai de six mois qui suit la date de l’élection du président de la communauté. Monsieur le Maire annonce aux élus sa volonté de déléguer ses pouvoirs de police d’urbanisme au Président de Decazeville Communauté.
 - Monsieur le Maire annonce à l’assemblée que deux visites ont eu lieu au camping et qu’à l’issue une offre a été proposée. Monsieur le Maire propose de réunir les membres du bureau et la commission camping pour recevoir les candidats afin qu’ils exposent leur projet.
 - Irène Bousquet adjointe en charge des écoles explique aux élus qu’un comité de suivi cantine va se mettre en place cette semaine. Ce comité va participer au repas un jour de la semaine 48 afin de goûter les plats. Deux représentants des parents d’élèves de chaque école, participent à ce comité.
 - M. le Maire prévient le conseil que la distribution des sacs poubelles aura lieu de 9h à 12h le 23 janvier 2021 pour Agnac et le 30 janvier 2021 pour Flagnac.
 - M. le Maire indique au Conseil Municipal qu’il a, à titre personnel, la responsabilité de la police sur le territoire communal. Il a été saisi de nombreuses plaintes concernant la divagation de chiens et de chats. A ce titre il informe le conseil que la commission en charge de cette problématique a travaillé entre autre sur les obligations réglementaires relatives aux divagations animales et de manière plus générale à celles relatives à la

gestion animal sur la commune. Pour ce faire un arrêté du maire va être pris en ce sens et un travail de communication va être fait. De plus les dépenses inhérentes à la capture pour stérilisation et identification et toute autre dépense en lien à cette problématique seront dorénavant prévues au budget.

- Irène Bousquet rappelle qu'un cahier des charges a été élaboré afin de créer un logo pour la commune. L'ensemble des élus valide le cahier des charges qui leur a été présenté. Les propositions seront examinées par la commission communication et proposé au conseil municipal pour approbation.
- M. le Maire informe l'assemblée que le bulletin info 2020 ainsi que le colis pour les personnes âgées seront distribués le 19 et 20 décembre.
- M. le Maire explique au conseil qu'il souhaite confier à Frédéric Garcia, conseiller municipal la mission de pré-étude du réseau d'incendie afin de vérifier la conformité des poteaux existants et évaluer les hameaux non couverts.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'AFMTELETHON expliquant que cette année les manifestations habituelles ne pourront pas se dérouler, vu les conditions sanitaires exigées par le gouvernement, du fait de la circulation de la Covid 19.
- M. le Maire averti le conseil que la somme de 5000€ a été attribué à la commune au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour l'aider dans ses investissements et plus particulièrement pour l'équipement des cantines en appareils de réchauffage, de lavage et de conservation des aliments. M. le Maire remercie le Conseil Départemental.

Fin de la réunion : 21h00

Fait à Flagnac le 24/11/2020

Le maire

P Tieulié